



## Cadre de référence pour soutenir la collaboration entre le secteur de la santé et les milieux collégiaux publics au Québec

**Caroline Villeneuve, M.Ps.,** ex-conseillère aux affaires étudiantes universitaires et collégiales au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport\*

### Contexte

En octobre 2010, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) adoptaient conjointement un cadre de référence destiné à soutenir la collaboration entre les collèges et les centres de santé et de services sociaux (CSSS)<sup>1</sup>, dans le but de mieux répondre aux besoins de santé et de bien-être des jeunes qui fréquentent les établissements du réseau collégial public. On y présente :

- les éléments de contexte entourant la démarche adoptée pour son élaboration;
- les principes sur lesquels il repose, de même que les responsabilités incombant à chacun des réseaux concernés;
- les principales orientations en vigueur pouvant faciliter la planification d'éventuelles actions par les partenaires;
- la valeur ajoutée que représente une collaboration soutenue entre les établissements des deux réseaux.

### Vision renouvelée des ententes de collaboration

Le cadre de référence propose une version actualisée du Guide sur les services de santé et de bien-être aux étudiants et étudiantes des collèges<sup>2</sup> publié en 1994. Cet exercice a permis de prendre en considération plusieurs orientations ministérielles et gouvernementales en place, dont le plan d'action en santé mentale 2005-2010<sup>3</sup>. Les contextes de chacun des réseaux en cause ont été examinés, entre autres, le récent mode d'organisation dans le secteur de la santé par la création, en 2004, de 95 réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (RLS). Dans ce contexte, les CSSS sont appelés à jouer un rôle central dans la coordination des services sur leur territoire local.

L'implantation des RLS s'appuie sur la définition d'un projet clinique qui vise à améliorer l'accessibilité aux services et leur continuité en intégrant le principe de responsabilité populationnelle et celui de hiérarchisation des services. Le premier principe implique que les partenaires des RLS, dont font partie les collèges, partagent collectivement une responsabilité à l'endroit de la population de leur territoire en offrant une gamme de services la plus complète possible, tant en matière de prévention qu'en matière d'intervention.

L'organisation concertée des services sociaux et de santé est reconnue, dans l'ensemble des pays industrialisés, comme l'un des facteurs déterminants de la santé et du bien-être d'une population<sup>4</sup>. S'inscrivant dans cette optique, les auteurs rappellent l'importance d'une collaboration interréseaux accrue afin de répondre de façon optimale aux besoins des jeunes.

### Des besoins importants et variés chez les cégépiens

Les auteures réaffirment l'importance d'assurer la prestation de services adaptés aux besoins des jeunes du collégial sur les plans physique, mental et psychosocial. Elles se fondent, pour ce faire, sur le principe selon lequel la qualité de la santé et du bien-être des cégépiens influe directement sur leur réussite et leur persévérance scolaire. Il est démontré que le cumul et la combinaison de problèmes de santé accroissent la vulnérabilité des jeunes et peuvent nuire à leur réussite scolaire<sup>5-6</sup>.

De plus, le nouveau cadre de référence prend appui sur le Portrait de santé des jeunes Québécois de 15 à 24 ans<sup>7</sup>, basé sur une recherche documentaire menée par la Fédération des Cégeps. Ce portrait fait ressortir les principaux facteurs déterminants de leur santé et de leur bien-être, ainsi que la nature et l'ampleur des problèmes de santé qu'ils présentent. Ces derniers sont variés et touchent autant les habitudes de vie que les problèmes de santé physique, mentale et psychosociale.



La qualité de la santé et du bien-être des cégépiens influe directement sur leur réussite et leur persévérance scolaire.



## Principes-clés associés au cadre de référence

Le cadre de référence tient compte de cette lecture des différentes problématiques de santé présentes chez les jeunes cégépiens et des facteurs qui ont une incidence sur leur condition. Il s'articule autour de principes reconnaissant notamment :

- que les jeunes de 15 à 24 ans présentent une diversité de besoins sur les plans physique, mental ou psychosocial;
- que les collèges constituent un milieu de vie privilégié pour joindre les jeunes de 17 à 24 ans;
- que l'état de santé des jeunes du collégial influe sur leur réussite scolaire, laquelle agit à son tour sur leur santé tout au long de leur vie;
- que la collaboration intersectorielle est un facteur clé de l'amélioration de l'offre de services sociaux et de santé aux jeunes;
- que les responsabilités incombent à chacun des réseaux concernés.

## Vers une mobilisation accrue et le renforcement des partenariats entre les collèges et les CSSS

Les ententes de collaboration constituent un levier important pour l'action intersectorielle au bénéfice des jeunes. Le nouveau cadre de référence devrait permettre à un plus grand nombre d'établissements des deux réseaux de travailler en concertation. Cet outil vise donc à faciliter la mise en place de mécanismes de collaboration et à assurer la continuité des services dans l'intérêt supérieur de tous les étudiants. Par exemple, on y propose un formulaire commun de consentement à la communication de renseignements personnels.

Comptent parmi les facteurs clés pour assurer une meilleure concertation interréseaux :

- l'engagement envers la population et les diverses clientèles;
- la reconnaissance de l'expertise des autres secteurs;
- les modalités concernant la prise de décisions favorables aux rapports égaux entre les partenaires<sup>8</sup>.

Le suivi des ententes de collaboration entre les CSSS et les collèges figure parmi les conditions favorables à l'évolution des partenariats, au même titre que le suivi du cadre de référence par le Comité tripartite (MSSS – MELS – Fédération des cégeps) sur les services sociaux et de santé dans le réseau collégial public. Il sera alors intéressant de suivre l'évolution de la collaboration entre les partenaires des deux réseaux.

\* L'auteur de cet article a agi à titre de chercheuse et rédactrice du cadre de référence (pour le MELS) en collaboration avec Julie Gauthier (pour le MSSS). Ce travail, qui porte sur les services sociaux et de santé offerts aux étudiants du réseau collégial, a été mené avec la contribution du comité tripartite, formé en 2005 et qui regroupe des représentants de la Fédération des cégeps, du MELS et du MSSS. Madame Villeneuve travaille actuellement à titre de conseillère en recherche et développement à la Direction des affaires éducatives et de la recherche à la Fédération des cégeps et animatrice du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO).

## Bibliographie

1. Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Pour soutenir la collaboration entre les centres de santé et des services sociaux (CSSS) et les collèges publics du Québec. Québec : gouvernement du Québec.
2. Ministère de l'Éducation, ministère de la Santé et des Services sociaux (1994). Guide sur les services de santé et de bien-être aux étudiants et étudiantes des collèges. Québec : gouvernement du Québec.
3. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2005). Plan d'action en santé mentale 2005-2010: la force des liens. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux.
4. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2005). Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec : produire la santé. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux.
5. Fédération des cégeps (2004). Rapport de recherche sur les services psychosociaux et les services de santé dans les collèges en 2002-2003. Montréal : Fédération des cégeps.
6. Houle, V. (2005). Repérage en milieu collégial des étudiants et étudiantes à risque de développer des problèmes d'adaptation : description, analyse et faisabilité. Québec : Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.
7. Fédération des cégeps (2010). Portrait de santé des jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans. Montréal : Fédération des cégeps.
8. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les ententes de collaboration constituent un levier important pour l'action intersectorielle au bénéfice des jeunes.